

**MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Le 23 novembre 2015

Session spéciale du Conseil municipal,
Dûment convoquée par le secrétaire-trésorier
tenue le 23 novembre 2015, à 19 h 30,
au bureau municipal, 66 chemin Auckland,
présidée par monsieur le maire Yann Vallières
et à laquelle assistent les conseillers
Marc Bégin, Perry Bell, Audrey Turgeon
Lee Brazel, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, est présent.

.

1 OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la session à 19:30 heures.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-11-14

Il est proposé par **Pierre Blouin**

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé dans l'avis de convocation.

ADOPTÉ

ARRIVÉE DE LEE BRAZEL À 19 :40 HEURES

3 GRAVIÈRE

2015-11-15

Considérant que la municipalité exploite une gravière sur le lot 12-P du Rang 9 du Canton d'Auckland conformément aux règles du Ministère de l'Environnement et suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que la réserve de gravier économiquement exploitable de ce lot est épuisée;

Il est proposé par **Yann Vallières**

Et résolu de mettre en vente ce lot 12-P du Rang 9 du Canton d'Auckland au prix le plus avantageux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ARRIVÉE D'AUDREY TURGEON À 19:45 HEURES

4 MARGE DE CRÉDIT

2015-11-16

Considérant que la municipalité a entrepris des travaux de mise aux normes de la qualité de l'eau potable et que ces travaux font l'objet de subventions mais qu'aucune demande de paiement n'a pas encore été faite faute de connaître la totalité des coûts;

Considérant que la municipalité a entrepris de mettre à jour sa programmation de travaux dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec et que ces travaux font l'objet de subventions mais qu'aucune demande de paiement n'a pas encore été faite faute de connaître la totalité des coûts;

Considérant les besoins monétaires de la municipalité;

Il est proposé par **Julie Pouliot**

Et résolu que

La Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton demande à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie d'avoir accès à une marge de crédit au montant de deux cent cinquante mille dollars (250 000,00\$);

Le maire, Yann Vallières, et le directeur général, Gaétan Perron, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents à cet effet.ⁱ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Il n'y a pas d'assistance.

6 CLÔTURE DE LA SESSION.

2015-11-17

Il est proposé par **Marc Bégin**

de clore la présente session à 19 :55 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Gaétan Perron, secrétaire-trésorier

ⁱ Résolution expédiée le 2015-11-24 à Francine Légaré